



Commune de Marly

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019 A 19 H 30

PRESIDENCE : M. Sylvain GRANDJEAN, Président

PRESENCES : Conseil général : 43
: Conseil communal : 8

EXCUSES : MM. Raymond ARBACH (PS), Pierre-Alain FREY (UDC), Jean-Luc HUMBERT (UDC), Daniel MOLLARD (PS), et Christian RISSE (indépendant)
M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic

ABSENTS : MM. Dimitri MAGES (UDC) et Simon NIKLES (PLR)

SECRETAIRE : M. Nicolas GEX

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER PERRITAZ, avec la collaboration de M. Nicolas GEX

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Présentation par la société BDO des résultats de l'analyse de fonctionnement du Conseil communal et de l'administration communale
2. Informations sur le processus de fusion du Grand Fribourg
3. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
4. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Sylvain GRANDJEAN, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à M. Nicolas GEX, à Mme Sandrine RAINOTTE et à M. Jacques BLANC de la société BDO, au public et aux représentants de la presse. **Introduction**

Le Président relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés, selon l'article 52 du Règlement du Conseil général, et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. M. GRANDJEAN annonce que la liste des présences circule pour signature.

Pour la séance de ce soir, M. Sylvain GRANDJEAN excuse l'absence de MM. Raymond ARBACH (PS), Pierre-Alain FREY (UDC), Jean-Luc HUMBERT (UDC), Daniel MOLLARD (PS) et Christian RISSE (indépendant), et, pour le Conseil communal, de M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic. MM. Dimitri MAGES (UDC) et Simon NIKLES (PLR) sont absents.

Suite à la modification du programme de la semaine dernière, le Président propose de modifier l'ordre du jour de ce soir de la manière suivante : **Intervention du Président**
1. Présentation par la société BDO des résultats de l'analyse de fonctionnement du Conseil communal et de l'administration communale ;
2. Informations sur le processus de fusion du Grand Fribourg ; 3. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours ; 4. Divers.

Cet ordre du jour modifié ne suscite aucune remarque ; ce dernier est adopté à l'unanimité. **Décision**

1. **Présentation par la société BDO des résultats de l'analyse de fonctionnement du Conseil communal et de l'administration communale** **Intervention du Président**

Le Président passe la parole au Conseil communal pour une brève introduction.

M. Jean-Pierre HELBLING accueille Mme Sandrine Rainotte et M. Jacques Blanc de la société BDO qui ont procédé à l'analyse de fonctionnement du Conseil communal et de l'administration communale. M. HELBLING informe que le Conseil communal a déjà pris connaissance de cette analyse et a demandé des compléments d'informations à BDO, ce qui explique le retard de cette présentation. C'est au mois d'octobre que le personnel communal a assisté à cette présentation et au début novembre que la Commission **Intervention du Conseil communal**

financière a pris connaissance, de manière succincte, de cette analyse. Ceci étant précisé, M. HELBLING précise que chacun a bien entendu la possibilité de poser des questions durant la présentation.

En introduisant cette analyse, M. Jacques Blanc présente le contexte général, et plus particulièrement les facteurs de changement dans les communes. Il relève que les choses évoluent très vite aujourd'hui, et pas seulement au niveau technique, et que la situation n'est plus celle d'il y a 20 ans. On se trouve dans une période où les communes mènent une réflexion sur leur organisation mais aussi leur rôle et les prestations qu'elles doivent fournir. Ces facteurs de changement sont de plusieurs ordres :

Présentation de BDO

- Evolution démographique, vieillissement de la population,
- Mobilité des personnes, brassage de population,
- Diminution des ressources et les enjeux y relatifs, la distribution d'eau et d'énergie, la gestion des surfaces, la gestion des déchets et de l'assainissement,
- Enjeux liés aux changements climatiques et leurs conséquences sur la gestion du territoire
- Enjeux techniques, éthiques et légaux relatifs à l'utilisation des données et des technologies de communication pour la gestion de la commune

Ces changements ont évidemment des conséquences sur la gestion communale, à différents niveaux :

- Nouveaux comportements, nouvelles attentes, nouveaux besoins.
- Conséquences pour les communes :
- Adapter leurs services et leurs prestations
 - Réorganiser les structures administratives qui permettent de les fournir
 - ✓ Disposer de nouvelles compétences internes.
 - ✓ Répondre à de nouvelles questions d'ordre éthique, financières, réglementaires
 - ✓ Nouvelles formes de relations et de contrats avec le secteur privé.

M. Blanc récapitule les objectifs du mandat de BDO :

- Réaliser un diagnostic de la structure et de l'organisation de l'administration communale et du Conseil communal de Marly
- Proposer les changements nécessaires afin de disposer d'une organisation moderne et efficiente, au plus tard au début de la prochaine législature (législature 2021-2026)

Le rôle de la société BDO est défini ci-après :

- Porter un regard critique sur l'organisation
- Améliorer l'outil de travail
 - Mettre en valeur les compétences des gens
 - Améliorer l'efficacité du fonctionnement de la commune

Notre rôle **N'EST PAS**

- D'évaluer les compétences des gens
- D'évaluer la qualité de leur travail

Les postulats de base, qui ont été très utiles à l'élaboration de cette analyse, sont les suivants :

- Préserver le système de milice
 - Temps de travail des Conseillers Communaux
- Exécutif ouvert à tous les citoyens
 - Pas de « professionnalisation » de la fonction de Conseiller Communal
- Préparer la commune pour l'avenir
 - Mise en place d'une organisation flexible qui puisse évoluer avec les besoins de la population en termes de prestations (« organisation agile »)

Avec un point de départ de la réflexion suivant :

- L'organisation est l'outil de travail du personnel. Elle doit permettre
 - La mise en valeur des compétences
 - La créativité et l'innovation
- Pour cela, une certaine cohérence dans le regroupement des tâches est nécessaire
 - Périmètre des services
 - Simplification des interfaces entre les services
 - Simplification des interfaces entre les services et le Conseil Communal
- Pour cela, une certaine flexibilité est nécessaire
 - Fonctionnement par projet

Au sujet des travaux réalisés, Mme Sandrine Rainotte indique qu'ils ont débuté par une analyse de différents documents, soit :

- | | |
|--|---|
| • Règlements et directives Conseil communal | • Rapports sur le service sécurité |
| • Règlements et directives personnel | • Documents relatifs à l'appui administratif aux écoles |
| • Management <u>letters</u> fiduciaire 2015-2017 | • Comptes et budgets |
| • Rapport de gestion 2017 | • Liste des associations intercommunales |
| • Programme de législation | • Heures supplémentaires |
| • Organigramme | • Absentéisme |
| • Cahiers des charges | • Formulaire évaluation collaborateurs, etc. |

Dans un deuxième temps, des entretiens et un sondage ont été réalisés, avec les personnes suivantes :

Entretiens

- Huit conseillers communaux
- M. Gex, secrétaire général
- M. Corpataux, chef du service technique
- M. Dupont, chef du service des finances
- Mme Kolly, chef du service social
- M. Jordan, chef de l'édition
- Mme Marchon, cheffe du service des écoles
- M. Favre, chef du service ANIM
- M. Scherwey, chef du service sécurité
- M. Clément, chef du contrôle des habitants
- Mme Hemmer, responsable RH
- Délégation du personnel

Sondage

Enquête réalisée auprès de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs

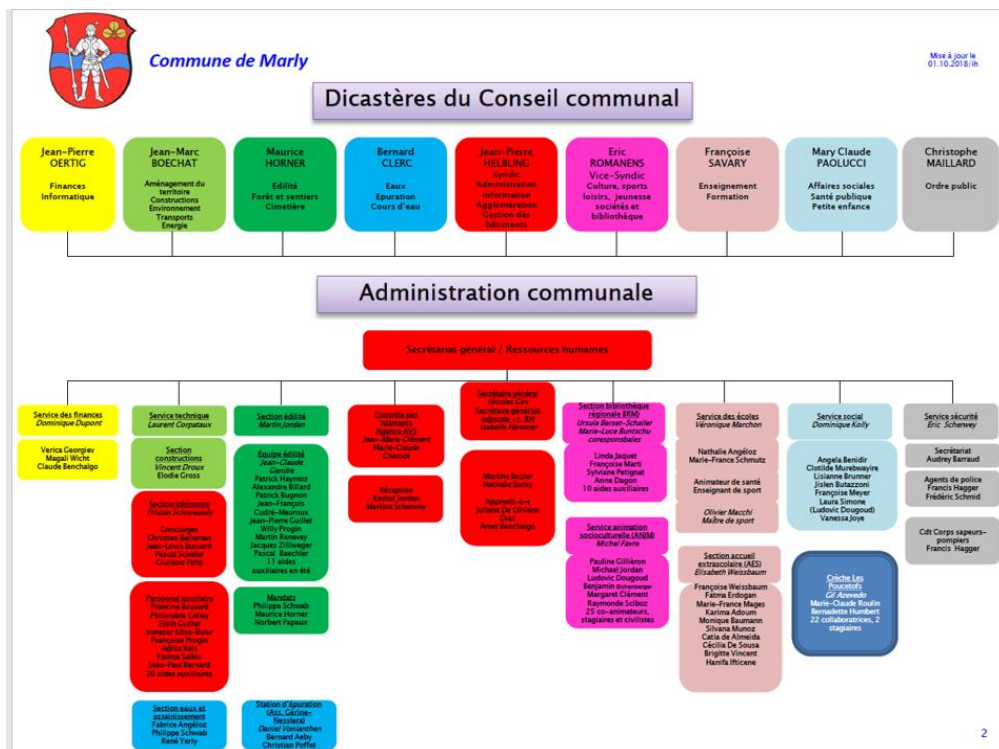
Mme Rainotte indique que beaucoup de points forts sont ressortis de l'organisation de la commune de Marly, suite aux entretiens et au sondage :

- Gamme de prestations étoffée et bien perçue par la population.
- Engagement élevé aussi bien au niveau politique qu’au niveau administratif.
- Conseil Communal favorable aux idées nouvelles et aux initiatives provenant des collaborateurs.
- Forte volonté d’intégrer le personnel à la démarche
- Conscience de la nécessité du changement.
- Climat de travail harmonieux tant au sein de l’administration que du Conseil Communal.
- Base réglementaire déjà bien étoffée.

Les améliorations nécessaires qui ont résulté de ces entretiens et du sondage sont :

- Incohérences dans l’organigramme
- Fonctionnement en silos
- Insuffisance de moyens / d’outils de pilotage.
- Faiblesse des processus, notamment financiers
- Insuffisance de moyen pour la gestion des ressources humaines
- Informatique et information
- Secrétariats

Mme Sandrine Rainotte présente l’organigramme actuel de la commune, en précisant qu’il a été le point de départ d’une réflexion :



Elle fait part d’une certaine difficulté à comprendre les liens hiérarchiques ressortant de cet organigramme, qui a soulevé du questionnement.

M. Jacques Blanc précise que le moment n’est pas venu d’imaginer des solutions selon à l’organisation, mais vraiment à identifier les difficultés dans le fonctionnement de l’administration communale. Le premier constaté réalisé par BDO est relatif à un problème de fonctionnement en silos qui ne permet

pas une vision générale et globale du développement de la commune, en adéquation avec les ressources à disposition, et notamment :

- La réalisation et l'évolution des tâches communales ne s'inscrivent pas dans un projet communal à long terme clair et formalisé.
- Les projets/objets de préavis sont développés et discutés au sein des services, voire des commissions, plutôt que de manière transversale au sein du Conseil communal.
- Dilution des responsabilités dans la gestion de projets transversaux.

Pour traiter ce problème de fonctionnement en silos, M. Jacques Blanc présente quelques pistes de réflexions, afin de renforcer la transversalité, tant au niveau du Conseil que de l'administration :

- Travailler le plan de législation de manière à en faire un outil de pilotage stratégique, en lien avec les possibilités financières de la commune
- Revoir et définir les processus décisionnels, ainsi que les processus d'information, de communication et de suivi
- Mettre en place une gestion des/par projets

Le deuxième constat est que le Conseil communal ne dispose pas de suffisamment de moyens et d'outils, notamment d'informations à une bonne gouvernance, tel que défini à l'article 3 du Règlement du personnel communal qui stipule : « *A l'aide d'instruments d'organisation et de gestion dont il assure régulièrement l'actualisation, le Conseil communal dirige l'administration communale* ».

Les pistes de réflexions au sujet de cette insuffisance de moyens et d'outils sont les suivantes :

- Mettre en place un système de contrôle de gestion : gestion par objectifs, monitoring et reporting
- Se doter des outils et compétences nécessaires, par exemple :
 - SCI
 - Tableaux de bord et indicateurs
 - Suivi des décisions du Conseil communal, etc.

Le troisième constat a trait aux processus financiers qui ont apparu comme peu transparents avec des systèmes de contrôles insuffisants :

- Processus budgétaire lourd, pas de suivi budgétaire
 - Rôles et responsabilités mal définis
- Facturation : factures manuelles dans tous les services (sauf impôts et taxes)
 - Pas de processus clair
 - Pas d'harmonisation sur le type de document et les infos à y produire.
- Pas de SCI (obligatoire et attesté par l'organe de révision, dès 2021).
- Certains flux financiers peu transparents
- ERP/GED à optimiser

Les pistes de réflexions sur ces processus financiers sont les suivantes :

- Mettre en place et optimiser les processus financiers.
- Harmoniser les pratiques.
- Mettre en place un reporting / tableau de bord mensuel et/ou trimestriel.
- Préparer le passage à MCH2 (2021)

M. Jacques Blanc présente le quatrième constat relevé, qui est l'insuffisance de moyens de gestion des Ressources humaines, et en particulier :

- Sous-dotation du personnel RH pour mener une véritable politique RH au sein de la commune
 - Nombre considérable d'heures supplémentaires et de vacances non prises : 1732 jours, soit une moyenne de 25,5 jours/coll.
 - Processus d'évaluation des collaborateurs peu satisfaisant
 - Pas de systématique dans la gestion des compétences et le suivi des formations
 - Santé et sécurité au travail à développer, ergonomie des locaux

Les pistes de réflexions menées sur ce constat sont :

- Redonner à la responsable RH sa fonction de « gestion des ressources » et la décharger des tâches administratives qui occupent l'essentiel de son temps
- Développer le rôle de manager des chefs de services au sens RH
- Clarifier les responsabilités RH entre les responsables de dicastère, les chefs de services, les chefs de section et la DRH
- Revoir la communication RH

M. Blanc donne enfin le dernier constat relevé relatif aux autres potentiels d'optimisation :

- Gestion de l'informatique
 - Au niveau du développement et de la maintenance,
 - Manque de compétences pour la gestion des projets informatiques,
 - Moyens informatiques peu performants
- Gestion non centralisée de l'information (adresses, économat, bases de données, etc.)
 - Saisies à double / risques de pertes d'information
- Suppléance au niveau des secrétariats, délocalisés dans les services

Ainsi que les pistes de réflexions menées à ce sujet :

- Nommer un « répondant informatique » au niveau de l'administration, chef de projet pour la mise en application des décisions de la commission informatique.
- Créer un secrétariat centralisé (au niveau de la direction de l'administration) chargé de toutes les tâches « communes » aux différents services, avec éventuellement des « spécialisations » pour l'une ou l'autre des personnes.
- Coordonner la gestion de l'information (base de données, adresses, stock, etc.), notamment avec une solution informatique appropriée.
- Cas échéant, réorganisation des locaux

M. Jacques Blanc indique que ces différents constats ont été pris en compte dans l'analyse réalisée. Ils ont aussi été accompagnés par un sondage auprès du personnel qui a donné un certain nombre de pistes.

Mme Sandrine Rainotte présente les résultats de ce sondage, en précisant quelques chiffres :

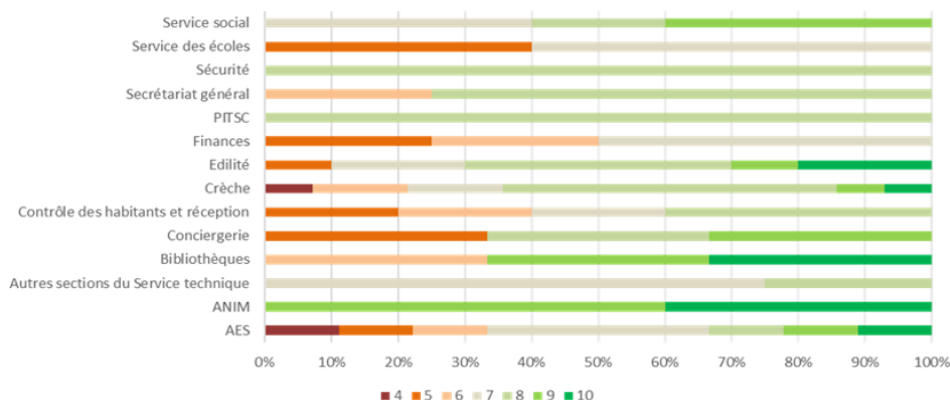
SONDAGE AUPRES DU PERSONNEL

- 81 réponses
- 61.7 % de femmes / 38.3 % d'hommes
- Ancienneté moyenne = 10.7 ans (8.5 ans F / 14.1 H)
- 39.5 % travaillent à temps plein
- Taux d'activité moyen = 59.7 % F / 72.4 % H

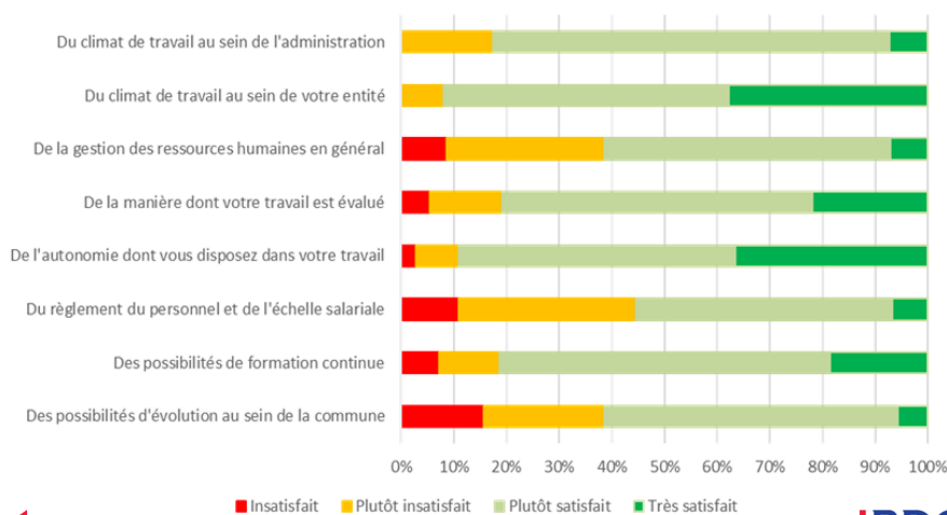
Elle poursuit cette présentation par les résultats suivants :

Degré de satisfaction au sein de la commune

- Score le plus faible = 4
- Moyenne = 7.5 sur 10

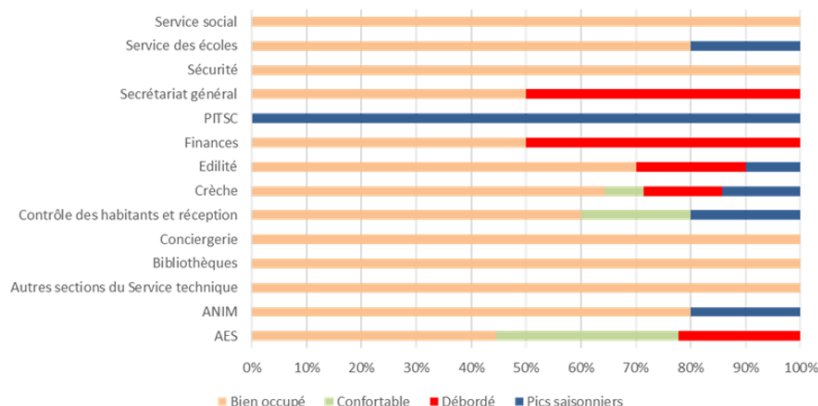


Degré de satisfaction au sein de la commune



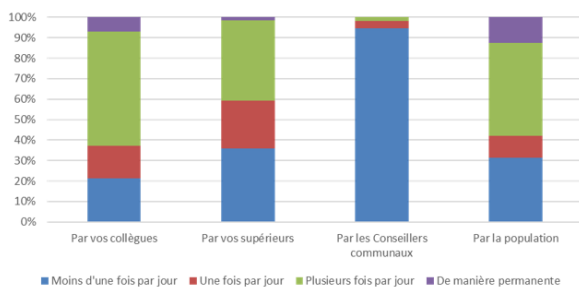
CONDITIONS DE TRAVAIL	Insatisfait	Plutôt insatisfait	Plutôt satisfait	Très satisfait	Non concerné
Informatique	16.22%	8.11%	39.19%	9.46%	27.03%
Locaux	18.92%	22.97%	43.24%	13.51%	1.35%
Ergonomie à la place de travail	16.00%	29.33%	38.67%	13.33%	2.67%
Outils et matériel	9.46%	13.51%	45.95%	29.73%	1.35%
Conditions salariales	5.33%	22.67%	50.67%	21.33%	0.00%
Aménagement du temps de travail	2.67%	10.67%	53.33%	33.33%	0.00%

Mme Rainotte présente ensuite deux résultats, sur la charge de travail, qui représente le ressenti des collaborateurs :



puis le dérangement pendant le travail :

56 % sont dérangés plusieurs fois par jour par leurs collègues, 39 % par leurs supérieurs et 45 % par la population.

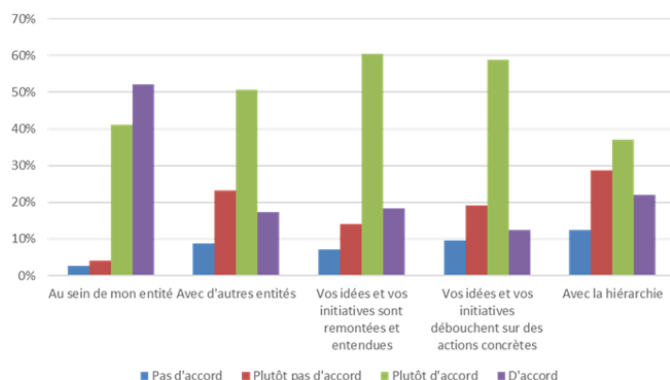


Les dérangements intempestifs créent un sentiment de surcharge. 21 % des collaborateurs au total estiment être dérangés de manière permanente.

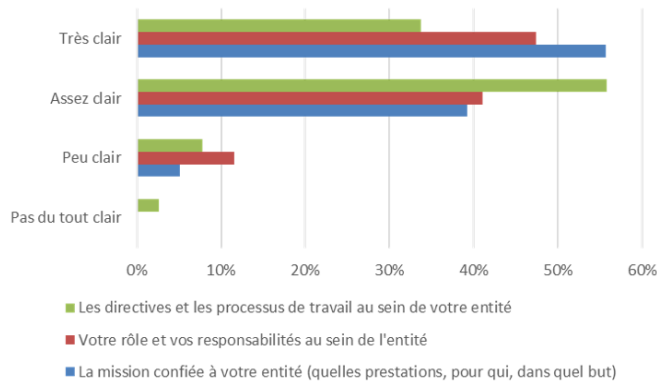
Les différentes questions posées étaient les suivantes :

- La collaboration et la coordination avec mes collègues fonctionnent efficacement au sein de mon entité
- La collaboration et la coordination avec les collègues d'autres entités pour des activités ou projets transverses fonctionnent efficacement :
- Vos idées et vos initiatives sont remontées et entendues / Vos idées et vos initiatives débouchent sur des actions concrètes
- Vous recevez suffisamment d'information de la part de votre hiérarchie sur ce qui concerne votre entité ou l'administration en général

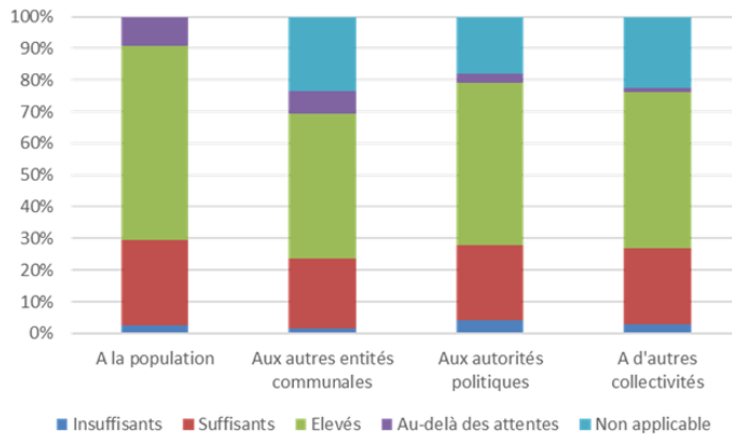
avec les résultats ci-après :



Au niveau de la clarté des missions, des rôles et responsabilités, des directives et des processus de travail, le sondage réalisé fait ressortir ces résultats :



Pour terminer, Mme Rainotte présente le résultat de ce sondage quant à la qualité des prestations :



Sur la base de toutes ces réflexions, Mme Rainotte explique que BDO a établi des propositions d'organisation.

M. Jacques Blanc présente les actions envisagées :

- Renforcer la TRANSVERSALITE, au sein du Conseil et dans l'administration
- Mettre en place des CONDITIONS-CADRE permettant de pérenniser le système de milice

Avec en conséquence :

- La réorganisation du fonctionnement de l'exécutif
- La définition des rôles et compétences des services
- Le partage des tâches entre stratégique et opérationnel
- La réorganisation des services
- Le questionnement sur le nombre et le rôle des commissions

Pour ce qui est de la transversalité, deux propositions sont faites, la première au niveau du Conseil communal :

- 5 ou 7 dicastères et services renforcés autour d'un domaine communal spécifique, qui regroupent des tâches de manière cohérente
 - Facilite l'élaboration d'une vision globale du développement de la commune ainsi que la transposition de cette vision au niveau de l'administration
 - Facilite la coordination des tâches et des projets
- Organisation en miroir du Conseil communal et de l'administration
 - Diminue le nombre d'interfaces entre conseillers communaux et chefs de service
 - Clarifie les rôles et responsabilités

Et la seconde au niveau de l'administration :

- Création d'un dicastère, appuyé par un service, consacré au développement et à l'innovation
 - Pôle de compétence en matière de gestion de projets
- Secrétaire Général en tant que directeur de l'administration et garant de la transversalité
- Responsable RH attachée au Secrétaire Général
- Diminution du nombre de commissions, en lien avec la réduction des dicastères / services, et création de commissions ad hoc par projets (COPIL)

Au niveau des conditions cadres relatives au rôle et au fonctionnement du Conseil communal, elles seraient les suivantes :

- Vision stratégique
- Plan de législation qui en découle
- Déclinaison du plan de législation en mesures / projets avec articulation financière
- Gestion du portefeuille de projets
 - Priorisation
 - Objectifs opérationnels
 - Gestion des délais, des ressources et des compétences

Pour le rôle et le fonctionnement de l'administration, M. Jacques Blanc présente les conditions cadres envisagées :

Chef de Service (team manager)

- Interface entre le Conseil communal et l'administration
- Vision globale du service
- Garant de la mise en œuvre de la stratégie communale.
- Responsabilité de résultats / prestations
- Devoir de «rendre compte» de la mise en œuvre de la vision stratégique (atteinte des objectifs opérationnels)
- Compétences RH (besoins et gestion) + managériales (organisation, processus travail, contrôle de gestion)
- Intervient sur les cas complexes

Chef de Section (team leader)

- Gère les équipes de terrain et organise le travail
- Participe au budget et définit les besoins avec le CS

Pour des projets spécifiques, constitution de groupes de projet, avec un responsable de projet désigné

- Valorise les compétences des collaborateurs (la meilleure personne pour le meilleur projet)
- Gestion de la transversalité
- Possibilité pour un conseiller communal d'être partie prenante à un projet (mandat spécifique)
- Nécessite l'octroi de temps pour la gestion du projet (décharge)

Selon M. Blanc, ce partage des tâches entre l'exécutif politique et les chefs de service est important. Pour préserver le système de milice, les Conseillers communaux doivent s'appuyer sur des chefs de service compétents, afin d'éviter l'appropriation de la gestion de la commune par les chefs de service. Mme Sandrine Rainotte présente les deux variantes étudiées pour le futur organigramme :

5 ou 7 dicastères et 5 ou 7 services

2 variantes proposées

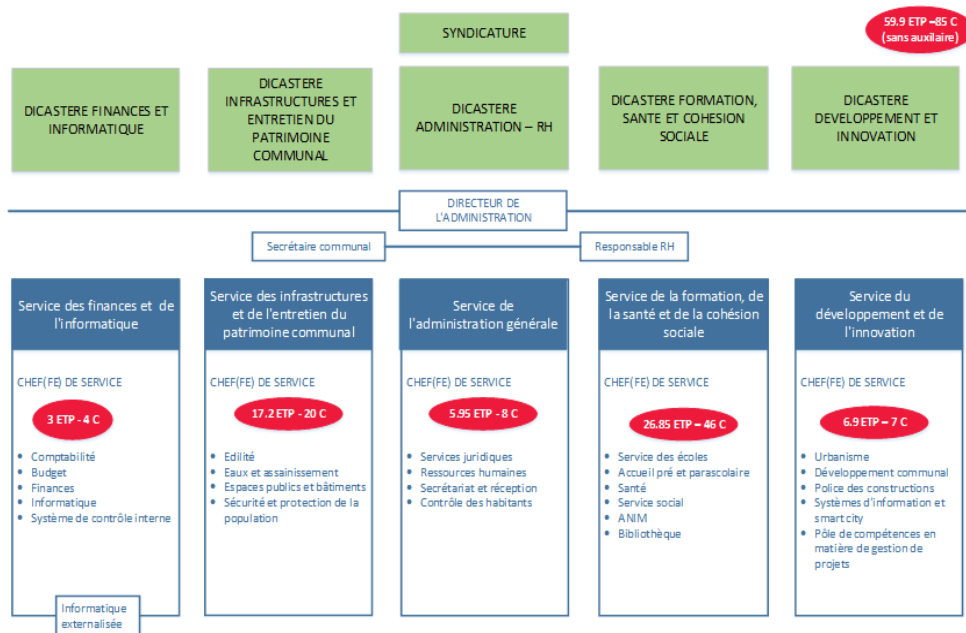
- La répartition définitive des activités au sein des différents services doit être réalisée dans le cadre d'une démarche inclusive et collaborative

L'objectif recherché est :

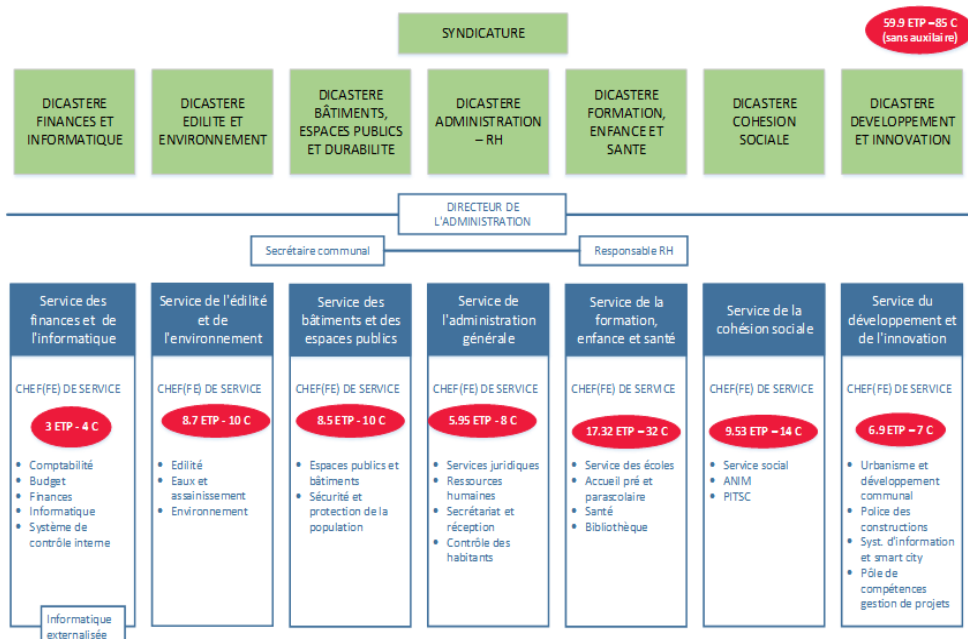
- La cohérence au niveau de l'organisation des tâches au sein d'un même service
- La taille des équipes sous la responsabilité d'un chef de service (ou d'un chef de section)
- L'effet-miroir entre le Conseil communal et l'administration
- La répartition équilibrée de la charge des dicastères

Ces deux propositions ne sont bien entendu pas définitives, car elles demandent des réflexions pour établir une répartition équilibrée. Elles ont toutefois été établies sur une analyse assez détaillée.

Voici la variante à cinq dicastères et cinq services :



Et la variante à sept dicastères et sept services :



M. Jacques Blanc tient à préciser que les changements sont proposés en deux étapes, avec une première feuille de route succincte :

- Validation de l'organisation cible par le Conseil Communal
 - Organisation à 5 ou 7 dicastères et services
- Avec les chefs de service, réflexion sur l'organisation définitive des services en fonction de l'option choisie
 - Détermination de la répartition des tâches entre dicastères
 - Etablissement d'un organigramme fonctionnel
- Rédaction du préavis et vote du Conseil Général

Une fois que le Conseil général aura accepté la proposition du Conseil communal, il sera nécessaire de suivre la seconde de feuille de route présentée par M. Blanc :

- Plan d'organisation de la future commune
- Organigramme précis, attribution des postes, cahier des charges
- Descriptif des processus, notamment financiers
- Organisation informatique (la GED comme fil rouge)
- Marche à suivre point par point pour la transformation et la mise en œuvre

Pour conclure, M. Jacques Blanc se tient à disposition pour les questions éventuelles.

M. Jean-Pierre HELBLING précise que le Conseil communal ne dispose pas des ressources pour gérer seul les points énumérés dans les deux feuilles de route. Il sera nécessaire de solliciter l'appui d'une institution et une demande de crédit sera présentée au Conseil général dans ce sens. Un groupe de travail sera ensuite formé, composé d'une délégation du Conseil communal,

Intervention du Conseil communal

du personnel et du Conseil général. Au final, le Conseil communal fera une proposition au Conseil général, qui décidera alors du nombre de Conseillers communaux et de dicastères selon la nouvelle organisation présentée.

Mme Séverine LAGO (PDC) souhaite savoir si BDO a à disposition du Conseil communal et bien entendu du Conseil général des informations sur les critères d'évaluation de sa préférence de choisir 5 membres initialement et non 7, en termes de fonctionnalité, d'efficacité, de transversalité, d'animation de ce silo, de coûts et d'impact pour la commune, de mise en œuvre, ceci afin de pouvoir comparer adéquatement les deux options, telles que présentées ce soir. Selon vous, pour que le futur fonctionnement du Conseil communal soit optimal, Mme LAGO demande quelles sont l'échéance et la durée de mise en œuvre d'un tel changement et quel est le planning proposé pour être opérationnel le plus tôt possible ?

**Questions de
S. LAGO**

M. Jacques Blanc précise qu'un rapport sera remis par BDO au Conseil communal, dans lequel toutes les options sont détaillées et motivées avec une évaluation des « pour » et des « contre ». Dans l'organisation à 5, M. Blanc souligne qu'un des points importants est la simplicité du fonctionnement au niveau du Conseil communal et de la gestion notamment entre le Conseil communal et les services, ce qui présente un certain nombre d'avantages. Il est peut-être plus facile à 5 de mettre en œuvre cette gestion transverse, parce qu'on n'a plus que quatre interfaces, que cela augmente la pertinence du Service du développement et de l'innovation par exemple. L'inconvénient est qu'il existe alors de grandes différences dans le personnel des services, ce qui demande aussi peut-être un peu plus de compétence de gestion des chefs de service. Avec 7 dicastères, les services sont un peu plus équilibrés et, évidemment, au lieu d'avoir 4 interfaces, il y en aura 6, avec peut-être des processus un peu plus complexes. Les choses augmentent en proportion. Selon M. Blanc, il n'y a pas une mauvaise ou une bonne façon de faire, ce sont deux organisations, avec des avantages et des inconvénients. En choisissant une option à 5, c'est un changement radical au sein de la philosophie même de la gestion de la commune. Il est parfois plus difficile de changer de philosophie et le fait de passer de 9 à 7 est plus progressif. Pour BDO, il n'y a pas de mauvaise ou bonne option, ce sont deux organisations efficaces et possibles, qu'il faudra départager en fonction de l'avenir.

**Réponses de
BDO**

Mme Sandrine Rainotte indique qu'une analyse a aussi été faite au niveau de l'administration, et notamment au sujet de l'engagement éventuel de nouvelles

**Intervention de
BDO**

personnes, en fonction des 5 ou 7 dicastères. Il en est ressorti très peu de différences au niveau du nombre de personnes employées.

Par rapport aux échéances à venir, M. Jean-Pierre HELBLING compte une année de travail. L'important est d'être prêt pour la prochaine législature. Il rappelle le processus parallèle de fusion et le report des élections communales à la deuxième partie de 2021. C'est en fait le 7 mars 2021 que la population marlinoise se prononcera sur la fusion. Indépendamment de ce qui se passera avec la fusion, M. HELBLING indique qu'il faudra être prêt pour la prochaine législature, afin de donner à la nouvelle équipe les moyens de pouvoir continuer avec une structure moderne, qui soit surtout flexible.

***Intervention du
Conseil communal***

De manière générale, Mme Daniela SCHELLENBERG (PDC) indique que, normalement, une équipe ne devrait pas excéder sept personnes sous la responsabilité directe d'un chef de service. Elle souhaite savoir s'il existe une moyenne du nombre d'EPT par équipe.

***Question de
D. SCHELLENBERG***

M. Jacques Blanc pense que cela dépendra de la responsabilité du chef de service, qui a un rôle clé dans cette organisation, puisque c'est lui qui va définir la structure que l'organisation du service requiert, avec le chef de section. A son avis, ce point n'est pas relevant, ni important. Le chef de service aura une fonction managériale très importante, avec beaucoup moins le rôle opérationnel.

***Réponse de
BDO***

M. Jean-Pierre HELBLING explique que lorsque le Conseil communal a pris connaissance de cette première variante à 5, il a constaté des disparités entre les dicastères en nombre d'EPT, raison pour laquelle il a également sollicité l'organisation à 7. Il rappelle cependant que cette analyse donne des pistes de fonctionnement et d'organisation, mais qu'elle n'est bien entendu pas aboutie.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jacques Blanc explique que ce n'est pas parce qu'un service compte 27 personnes que le chef de dicastère aura cinq fois plus de travail. La façon collégiale d'organiser le travail au niveau de l'exécutif du Conseil communal en séparant les tâches opérationnelles des tâches stratégiques est importante. A 5 dicastères, BDO a estimé à 35% le travail supplémentaire pour les chefs de dicastères. Il relève que la même estimation a été effectuée par ses collègues de BDO Berne pour la commune de Guin. Ils sont aussi arrivés à une estimation identique de 35%, avec un temps de travail un peu plus léger pour une organisation à 7.

***Intervention de
BDO***

M. Claude BIELMANN (MV) souhaite savoir si le poste de syndicature fait partie d'un dicastère ou s'il est un dicastère supplémentaire.

**Question de
C. BIELMANN**

Mme Sandrine Rainotte répond que la syndicature est placée au-dessus du dicastère administration-RH, et qu'il n'est pas un dicastère à part. La syndicature pourrait très bien être assurée par la personne en charge d'un autre dicastère.

**Réponse de
BDO**

M. Claude BIELMANN (MV) constate qu'en cas de passage à 7 ou 5 dicastères, la charge du Conseil communal sera augmentée. Il se demande dès lors si cela est encore compatible avec un travail de milice ou alors si cette charge de travail est transférée au chef de service.

**Question de
C. BIELMANN**

M. Jacques Blanc répond que c'est une charge différente du travail. Ce n'est pas parce qu'on réduit à 5 ou 7 dicastères que l'on va augmenter le travail d'autant. C'est vraiment cette notion de travail collégial et cette répartition des tâches qui sont importants.

**Réponse de
BDO**

Mme Sandrine Rainotte ajoute que ce qui va devoir surtout être transféré vers les chefs de service, c'est la partie opérationnelle qui est pour l'instant assumée par les Conseillers communaux. Cela représente entre 6 et 35% de la charge, en partie parce qu'il y a parfois des projets qui sont très importants et qui sont portés par les Conseillers communaux.

Mme Séverine LAGO (PDC) constate que, dans les deux organisations, le poids du secrétaire général qui devient directeur d'administration change considérablement. Qu'elle sera sa marge de manœuvre, de transversalité, d'influences dans les dossiers et projets en cours, tenant compte du lien politique et administratif direct ?

**Question de
S. LAGO**

M. Jacques Blanc répond que le secrétaire général devient en fait le directeur de la commune ; c'est lui qui va animer le collège de direction composé des chefs de service et cela lui permettra aussi notamment d'assurer cette transversalité et peut-être la communication au sein des services. Ce sera également lui qui va gérer la transmission des dossiers et le reporting entre l'administration et le Conseil communal, explique M. Blanc.

**Réponse de
BDO**

M. Claude BAYS (PDC) adresse ses remerciements pour la clarté de la présentation. S'il reste encore beaucoup de questions à poser, M. BAYS exprime ses regrets sur le périmètre qui a été établi pour les entretiens qui ont été menés. Il se dit déçu que BDO n'ait pas cherché à prendre le pouls au niveau du Conseil général qui aurait pu amener des réflexions au niveau des

**Question de
C. BAYS**

Commissions. Il regrette également que certains cadres supérieurs n'aient pas été interviewés. M. BAYS relève que BDO a suggéré que la proposition à 7 dicastères avait été demandée par le Conseil communal. Est-ce que cela signifie que s'il n'y avait pas eu cette demande, BDO n'aurait présenté qu'une seule variante à 5 dicastères ?

M. Jacques BLANC répond que plusieurs variantes ont été étudiées, avant de faire une proposition. La variante à 5 a été proposée, de façon un peu provocatrice, de manière à tester la réaction du Conseil communal. Cela a suscité pas mal de discussion et d'échanges et a été fait de façon consciente, sachant que la variante à 7 serait également intéressante et nécessaire. BDO a donc voulu susciter la discussion et jeter une sorte de pavé dans la mare avec cette proposition à 5. Evidemment, comme il l'a dit, M. Blanc répète qu'il n'y a pas de mauvaise ou de bonne solution, puisque les deux variantes conviennent. C'est vraiment à la Commune, en fonction de sa sensibilité et de ses besoins, de choisir. Par rapport au périmètre, celui-ci a été défini avec le Conseil communal et a été volontairement restreint à l'administration et à l'exécutif.

***Réponse de
BDO***

M. Jean-Pierre HELBLING précise qu'il était important que les chefs de service, voire le personnel au travers d'une délégation, soient entendus. Le facteur temps a également joué un rôle, puisque cette analyse a été au fond des choses. A un moment donné, il a fallu s'arrêter. Toute latitude a cependant été laissée à BDO de procéder à d'autres interviews. Ce mandat était limité dans le temps, avec également un cadre financier.

***Intervention du
Conseil communal***

M. César MURANGIRA (LV) constate que les commissions n'apparaissent pas dans les deux variantes présentées. Il souhaite savoir si celles-ci seront réduites.

***Question de
C. MURANGIRA***

M. Jacques BLANC explique que l'analyse ne s'est pas attardée sur les Commissions qui ont été liées à des projets. Quand on parle de réduction de commission, ce n'est pas le terme exact. Il y a un miroir entre le Conseil communal et l'administration, et il semblait intéressant de faire le miroir entre les projets et les commissions, c'est-à-dire d'attribuer une commission à chacun des projets importants. Cela veut dire que les Commissions qui existent aujourd'hui au sein du Conseil général seraient modifiées.

***Réponse de
BDO***

M. Jean-Pierre HELBLING précise que certaines commissions sont obligatoires. Le constat qu'a fait BDO est qu'il existait beaucoup de

***Intervention du
Conseil communal***

commissions. En réduisant le nombre de dicastères, on va réduire forcément celui des commissions.

M. Sylvain GRANDJEAN, Président, clôt cette discussion. Il remercie Mme Rainotte et M. Blanc pour ces nombreuses explications et les invite à prendre le verre de l'amitié qui sera servi au terme de séance.

**Intervention du
Président**

2. Informations sur le processus de fusion du Grand Fribourg

M. Claude BIELMANN (MV) donne lecture du rapport du Président de la Commission de fusion, M. Sylvain GRANDJEAN :

**Intervention de
C. BIELMANN**

« Monsieur le Président, chers collègues et membres de conseil général, Pour sa deuxième année d'activité, qui a été marquée par trois événements marquants, la Commission de fusion vous remet son rapport annuel.

Le 3 décembre 2018, la commission de fusion a rencontré M. le préfet, qui préside l'Assemblée constitutive (AC), et M. Pilloud, de l'agence VIRTU en charge de la communication. M. Ridoré nous a rappelé les contraintes liées au processus de fusion et nous a exposé le calendrier des grandes étapes pour cette fusion. M. Pilloud nous a expliqué et dévoilé dans le détail les différents modes de communication qui accompagneront l'avancement des travaux de l'AC.

A mi-janvier, M. Christophe Maillard, délégué marlinois au Comité de pilotage, nous a proposé de mettre sur pied une consultation populaire à Marly avant la sortie des rapports des différents groupes de travail. La commission de fusion a pu compter sur le soutien de quelques personnes de l'ANJM et du PITSC pour préparer et organiser le « forum marlinois sur le Grand Fribourg » qui s'est tenu le 18 mars à l'école de Grand-Pré. Les principaux éléments qui sont sortis de cette consultation sont :

- Garder des services à la population de proximité (avec des personnes physiques pas seulement des guichets électroniques).*
- Uniformiser les services et répartir équitablement les investissements (crèches, services sociaux, mobilité douce, infrastructures sportives et culturelles, ...).*
- Maintenir un soutien aux associations sportives et culturelles locales.*
- Coordonner la mobilité entre les communes et à l'intérieur des quartiers.*
- Préserver notre identité et garder des quartiers vivants.*
- Professionnaliser l'exécutif communal et garder une proximité avec les centres de décision.*
- Développer un centre fort et dynamiser l'économie régionale.*
- Préserver une fiscalité attractive.*

La commission a transmis aux délégués de l'AC et au Conseil Communal, l'ensemble des réflexions et questionnements des participants.

Le 6 juin, la commission s'est réunie pour répondre aux questions mises en consultation publique par l'AC. Ce questionnaire comportait 13 objets déclinés dans un ensemble de 26 questions et variantes. 19 d'entre elles, portant sur 7 objets, principalement d'ordre identitaire, politique, administratif et technique, devront nécessairement figurer dans le document final de la convention de fusion. Le solde étant plutôt des choix de société qui devraient guider les futurs élus du Grand Fribourg. Durant les 4 semaines de la période de consultation, 160 personnes, groupes ou associations ont répondu.

Au final, les préférences de la Commission de fusion diffèrent très peu du résultat de la consultation. Sans entrer dans les détails, la principale divergence porte sur « la limitation à 3 mandats antérieurs pour les futurs candidats au Conseil communal du Grand Fribourg ». La consultation l'accepte à 56%, alors que notre Commission l'a refusée à la majorité évidente. Deux autres divergences portant sur des variantes secondaires concernant les cercles électoraux, et n'ont au final pas d'influence sur les variantes privilégiées qui détermineront la composition des Conseils généraux et Conseil communal de la commune fusionnée.

Cette année, avec l'organisation du « forum marlinois sur le Grand Fribourg » et la participation à la consultation publique de l'AC, notre commission a pu jouer son rôle de courroie de transmission entre la population, les délégués marlinois et le Conseil communal, et remplir son mandat de groupe de réflexion sur la défense des intérêts de notre commune dans la perspective de la fusion. Mais ceci cache la difficulté d'accompagner pleinement le travail de l'AC, car les délais sont courts et les délégués tenus par leur devoir de réserve nous donnent que peu d'informations au préalable. Les membres de la commission de fusion sont en définitive informés par voie de presse, après que les décisions soient approuvées en assemblée plénière. Cela ne permet pas d'anticiper les sujets de réflexion et nous arrivons souvent après la bataille.

Je terminerai en vous assurant que malgré ces difficultés, la Commission de fusion entend étudier les contours du projet de convention qui devrait être finalisé au printemps prochain, sur les bases des différents rapports rendus publics et des communiqués de presse régulièrement diffusés.

Je vous remercie de votre attention ».

En sa qualité de délégué à l'Assemblée constitutive et membre du comité de pilotage, M. Christophe MAILLARD récapitule les différents points qu'il va développer ce soir :

***Intervention du
Conseil communal***

1. Le processus – rappel
2. La commission de fusion du Conseil général – son rôle
3. La consultation publique de mai et juin 2019
4. Le taux d'impôt et la contribution immobilière
5. Un projet de mobilité « phare » qui concernerait directement Marly
6. En quoi une fusion favoriserait-elle le projet ?
7. Le calendrier des prochaines étapes / échéances
8. Un dernier « détail » ...
9. Questions ?

L'idée de cette présentation est véritablement d'être le plus objectif possible. M. MAILLARD rappelle que ce processus est parti de la Loi relative à l'encouragement aux fusions de communes qui a été votée par le Grand Conseil en 2017. La requête pour lancer le processus de fusion a été faite par les communes de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez et Marly au Conseil d'Etat qui a délimité le périmètre provisoire du Grand Fribourg en y incluant les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne. Les délégués ont été élus par scrutin populaire le 26 novembre 2017. Pour la commune de Marly, ont été élus M. Marcel Jaquier (PS), M. Julien d'Agostini (PS) et Mme Anne Defferrard (PLR), et M. Christophe Maillard (PDC) désigné par le Conseil communal. Au total, ce sont 36 délégués qui ont été élus, pour les neuf communes. Voici la durée et la nature de ce mandat :

- **Durée du mandat :**
 - ✓ Pour les délégués élus: jusqu'à la dissolution de l'assemblée constitutive
 - ✓ Pour le délégué du Conseil communal: jusqu'à la fin de la législature

- **Nature du mandat :**
 - ✓ élaborer le projet de convention de fusion
 - ✓ les délégués travaillent en (8) groupes de travail ou en plénum

Les éléments traités par les groupes de travail sont l'administration, la technique, l'entretien, les écoles et la société, les finances, le développement, la politique et l'identité.

M. MAILLARD rappelle le rôle des délégués et celui du Conseil communal :

- **Rôle des délégués :**
 - ✓ Délégués élus: élaboration d'un projet de convention de fusion
 - ✓ Délégué du Conseil communal: courroie de transmission avec le Conseil communal et influence sur le projet de convention de fusion
- **Rôle du Conseil communal :**
 - ✓ Organisation d'**au moins une séance publique d'information** sur le projet de convention (art. 17h al. 3 LEFC)
- **Délai pour le dépôt d'un projet de convention :**
 - ✓ **27 juin 2020** – mais selon le calendrier actuel : **novembre 2020**
 - ✓ délai prolongeable
 - ✓ si le premier projet n'est pas approuvé, nouveau délai de deux ans pour un nouveau projet

S'agissant du rôle de la Commission de fusion du Conseil général, il est le suivant :

- **Rôle indéterminé :**
 - Il appartient selon la LEFC aux délégués d'élaborer le projet de convention
 - La Commission communale de fusion doit inventer son rôle
- **Une Commission de fusion n'existe pas dans toutes les communes du périmètre provisoire – pas d'exemple de rôle ou de tâches consacrées**

Les idées trouvées par la Commission communale de fusion ont été le relais entre la population et les délégués, la possibilité par ce biais de faire des suggestions aux délégués, faire de l'information à la population, et, en fonction de la convention de fusion, de promouvoir ou de combattre la fusion.

En ce qui concerne la consultation publique qui a eu lieu entre mai et juin 2019, M. MAILLARD explique que les rapports des groupes de travail ont été mis en consultation publique avec un questionnaire. Les résultats de cette consultation donnent des premières indications sur le contenu que pourrait avoir le projet de convention de fusion. M. MAILLARD précise que la participation à cette consultation publique a été importante et constate que ce projet de fusion suscite l'interrogation.

Les tendances qui se dégagent du concept général sont :

- Nom de la commune fusionnée: Fribourg
- L'allemand est reconnu comme seconde langue officielle de la commune fusionnée
- La mise en place d'un relais (commissions locales ?) entre la population et les autorités semble souhaitée

Les relais seraient mis en place sous la forme d'associations (privées) de quartier qui seraient chargées de mettre sur pied des projets concrets (qualité de vie), de servir de relais avec les autorités. Elles seraient obligatoirement consultées pour certains projets. L'idée serait de créer 8 associations pour la

ville de Fribourg, 4 pour Villars-sur-Glâne, 2 pour Marly et 1 pour chacune des autres communes.

Au niveau du Conseil général, les réponses majoritaires qui ressortent de cette consultation publique sont :

- Période transitoire pour le conseil général : une législature
- Pour la période transitoire, la manière dont chaque commune sera représentée n'a pas été déterminée clairement
- La commune fusionnée doit avoir un Conseil général doté d'un secrétariat professionnel indépendant
- Le conseil général doit être composé de 80 membres, miliciens, élus au système proportionnel

Voici les souhaits majoritaires pour le Conseil communal :

- Période transitoire pour le conseil communal : une législature
- Pour la période transitoire, la manière dont chaque commune sera représentée n'a pas été déterminée clairement.
- Le conseil communal doit être composé de 7 membres, professionnels, élus au système proportionnel
- Limitation du nombre de législatures à trois juste proposée : mais proposition apparemment contraire à la constitution cantonale

M. MAILLARD présente ensuite quelques éléments résultant de la consultation publique :

« Colonne vertébrale » (principes) de la commune fusionnées

- Une administration accessible pour tous
- Instauration d'une filière bilingue dans le système scolaire obligatoire
- Les personnes originaires des communes fusionnées et domiciliées dans le Grand Fribourg deviennent membres de la bourgeoisie de Fribourg
- Privilégier les transports publics en les rendant plus attractifs
- Préserver et développer la cohésion sociale, la qualité de vie et l'accès au logement

La consultation montre aussi que la planification consolidée pour le projet de fusion est réaliste. Cependant, les participants à la consultation estiment qu'une aide financière supplémentaire à la fusion devrait être accordée par le canton. M. MAILLARD rappelle que l'aide prévue actuellement serait de 21'334'320 francs.

M. MAILLARD présente le tableau du taux d'impôt et de la contribution immobilière de la nouvelle commune, formée des neuf communes :

- Le taux d'impôt de la nouvelle commune, pourrait être compris **entre 70 et 73%**.
- La contribution immobilière pourrait être fixée à **2,5%**.

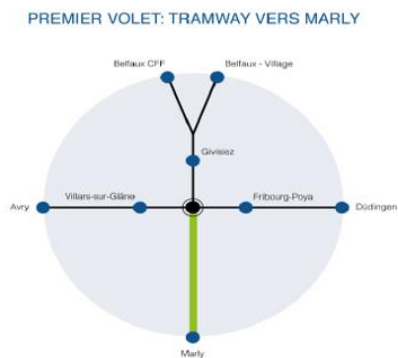
Les indicateurs relatifs à la santé financière de la commune fusionnée sont au vert.

Il précise que la pertinence des coefficients d'impôts retenus a été examinée non seulement par BDO, mais aussi, selon une méthodologie différente, par le Service des communes. Les résultats des deux analyses sont proches et les chiffres tiennent compte de la réforme de la fiscalité des entreprises. Il est tenu compte de tous les investissements planifiés par toutes les communes, bien qu'un peu lissés dans le temps, sur les 5 ans à venir. Globalement même, il est tenu compte de plus d'investissements pour les 5 ans à venir que ce qu'il en était au total pour les 5 ans écoulés.


Le projet de mobilité dont a beaucoup parlé l'Assemblée constitutive se décline en plusieurs volets, que M. MAILLARD présente ci-dessous :

Mesures infrastructurelles

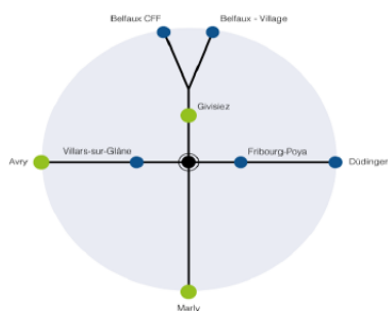
1^{er} volet : création d'un nouvel axe ferroviaire  vers Marly



Mesures infrastructurelles

2^{ème} volet : construction à trois entrées du Grand Fribourg  : gares routières permettant de transborder les passagers des bus régionaux vers les transports urbains

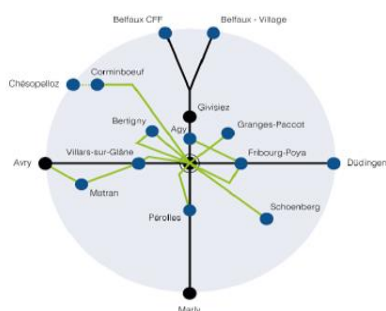
DEUXIÈME VOLET: GARES ROUTIÈRES



Mesures infrastructurelles

3^{ème} volet : création de nouvelles voies bus (utilisables par les mobilités douces) / régulation de trafic en faveur des transports publics et de la mobilité douce

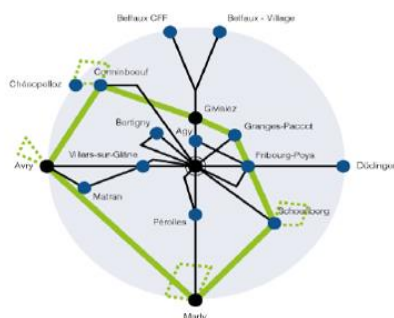
TROISIÈME VOLET: NOUVELLES VOIES DE BUS



Mesures non directement infrastructurelles

4^{ème} volet : connexion directe de toutes les localités aux voies ferrées (gares ?) par des lignes de bus transversales.

QUATRIÈME VOLET: LIGNES TRANSVERSALES



M. MAILLARD explique que la mobilité dans le Grand Fribourg est la plus grande préoccupation des membres de l'assemblée constitutive. Elle entend mettre sur pied des mesures coordonnées sur tout le Grand Fribourg. Seul un Fribourg fusionné pourrait le réaliser rapidement.

L'avis du Conseil communal à ce sujet est le suivant :

1. Il est favorable à un développement du réseau de transports publics entre Marly et Fribourg.
2. Il souhaite également un développement du réseau de transports publics entre Marly et Avry-sur-Matran, par la future route Marly-Matran, ainsi qu'entre Marly et le quartier du Schönberg par Bourguillon.
3. Il estime toutefois que le recours à une ligne de tram, quand bien même il est favorable à cette solution en raison de la priorité « absolue » du tram sur tous les autres véhicules, ne doit pas être la finalité absolue pour atteindre cet objectif de mobilité pour les raisons suivantes :

- a) Un bus électrique en site propre pourrait sans le moindre problème relier Marly et Fribourg toutes les 7,5 minutes ; il serait moins cher et tout aussi écologique qu'un tram.
 - b) Le site propre pour un bus pourrait aussi être utilisé sans danger par les cyclistes ; tel ne serait peut-être pas le cas sur un site de tram avec des rails.
 - c) Rallier Marly et Fribourg en bus électrique permettrait de prolonger le cas échéant sans difficulté transbordements de passagers, ou coûts supplémentaires en infrastructures, la ligne vers Avry et vers Bourguillon par le Schönberg. On ne voit pas la ligne de tram se prolonger ensuite par une ligne Marly-Bourguillon et une autre ligne de tram sur la route Marly-Matran.
4. En l'état donc, les coûts d'une infrastructure de tram entre Marly et Fribourg lui paraissent de prime abord disproportionnés par rapport à son utilité réelle.

En ce qui concerne les mesures au niveau de l'exploitation et des prix, elles sont les suivantes :

- Cadence à 7,5 minutes sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune fusionnée
- Moins de 15 minutes pour relier deux points du réseau
- Extension de la zone 10 à l'ensemble du territoire de la nouvelle commune
- Gratuité pour les jeunes en formation
- Gratuité pour les séniors

Quant à la question de savoir en quoi une fusion pourrait favoriser la réalisation du projet, M. MAILLARD présente le slide suivant :

- **Un tel projet peut être réalisé bien plus rapidement s'il est mené par une seule commune au lieu de neuf :**
 - ✓ **un seul message d'investissement au lieu de neuf**
 - ✓ **neuf fois moins de risques de blocages**
 - ✓ **une vision forcément coordonnée de la mobilité dans toute la commune**
 - ✓ **une très forte capacité d'investissement de la nouvelle commune**

S'agissant de la capacité d'investissement moyenne de cette nouvelle commune, avec un taux d'impôts entre 70 et 73%, elle se situerait entre 350 et 400 millions. Là encore, les calculs du Service des communes rejoignent la simulation de BDO.

Est-ce que l'Agglomération de Fribourg pourrait réaliser ce projet ?

- ✓ L'Agglomération de Fribourg a démontré sa capacité à assurer la **planification** de plusieurs projets d'envergure (PA2 ; PA3).
- ✓ Leur **réalisation** s'étale toutefois de plus en plus dans le temps, car la réalisation des mesures concernées repose essentiellement sur les autorités communales. **Risque de pertes de subventions fédérales.**
- ✓ Les communes de l'Agglomération ne disposent pas toutes des **compétences techniques** nécessaires pour mettre en œuvre des mesures complexes.
- ✓ Les mesures les plus importantes et/ou prévues sur le territoire de plusieurs communes imposent une **coordination de très nombreux acteurs** et nécessitent des arbitrages qui ne favorisent pas la réalisation à un rythme soutenu.
- ✓ L'Agglomération de Fribourg elle-même peut devenir dans certains projets un **élément supplémentaire complexifiant la coordination.**

Quant à l'avis du Conseil d'Etat sur ce projet de fusion par des contributions supplémentaires, il est le suivant :

- ✓ Le développement du Grand Fribourg profitera à tout le canton.
- ✓ Des délais de réalisation sont fixés pour bénéficier des contributions fédérales.
- ✓ Dès le PA4, les bénéficiaires disposeront de quatre ans et trois mois pour démarrer la construction. Après, les contributions fédérales retourneront dans FORTA.
- ✓ Le développement de la mobilité est essentiel pour le renforcement du canton.
- ✓ Le Conseil d'Etat est donc prêt à investir dans la mobilité du Grand Fribourg si celui-ci démontre sa capacité à réaliser rapidement des projet d'envergure cantonale

M. MAILLARD présente le calendrier des prochaines étapes de ce projet :

1.	Approbation du budget 2020 Analyse financière et informations du Service des Communes	Assemblée constitutive	28 novembre 2019
2.	Rapport au Grand Conseil sur la demande d'aide extraordinaire	Conseil d'Etat	Décembre 2019
3.	Validation du Concept de fusion Feu vert (ou non) au vote consultatif	Assemblée constitutive	29 janvier 2020
4.	Soirées d'information dans les communes et campagne auprès du public cible (Associations, sociétés et clubs sportifs, etc.)	Délégation (Présidents des GT, Bureau et CoPil)	Mars et avril 2020
5.	Vote consultatif	Population des Communes membres et observatrices	17 mai 2020

6.	Délai pour les demandes de modification (entrée/sortie) du périmètre de fusion	Organes des communes membres	Mi-juin 2020
7.	Adaptation éventuelle du périmètre de Fusion Approbation des comptes 2019	Assemblée constitutive	23 septembre 2020
8.	Validation et transmission de la Convention de Fusion au Conseil d'Etat	Assemblée constitutive	Novembre 2020
9.	Approbation de la Convention de fusion	Conseil d'Etat	Décembre 2020
10.	Soirées d'information dans les communes	Conseils communaux	Janvier/février 2021

11.	Vote sur la Convention de Fusion	Population du périmètre provisoire	7 mars 2021
12.	Elections des nouvelles autorités communales	Corps électoral	Automne 2021
13.	Entrée en vigueur de la nouvelle commune fusionnée		1 ^{er} janvier 2022

Pour terminer, M. MAILLARD donne quelques derniers « détails » :

- Un avant-projet de loi modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes est actuellement en cours de finalisation
- Ce projet prévoit de reporter les élections communales générales pour les communes du périmètre de fusion du Grand Fribourg, du printemps 2021 à l'automne 2021.
- Il s'agit de permettre aux autorités communales en place de mener la campagne pour (ou contre) le vote sur la fusion auprès des citoyennes et citoyens, en leur évitant de devoir mener, en parallèle, une campagne pour les élections communales de mars 2021.
- S'il devait être adopté par le Grand Conseil, il concernerait non seulement les membres du Conseil général de Marly, mais aussi les membres du Conseil communal

Il se tient bien entendu à disposition pour des questions éventuelles.

3. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

– Parc des Falaises

M. Jean-Marc BOECHAT informe que le 18 décembre, à 19h30, aura lieu la présentation du PAD Parc des Falaises au CO de Marly.

Il ajoute que, selon le communiqué de presse reçu aujourd'hui, la Préfecture a délivré les permis de construire à la fois pour l'équipement et les premiers bâtiments du MIC. C'est donc une excellente nouvelle.

***Intervention du
Conseil communal***

4. Divers

– Tir des Conseillers

M. Bernard CLERC annonce le résultat du tir des Conseillers 2019.

8^e rang : M. Pierre-André KUENLIN (80 points)

7^e rang : Mme Françoise SAVARY (82 points)

6^e rang : M. Jean-Pierre HELBLING (85 points)

5^e rang : M. Walter SCHOOP (85 points)

4^e rang : M. Jean-Luc HUMBERT (86 points)

3^e rang : M. Bertrand SPÄTH (91 points)

2^e rang : Mme Claudia CLEMENT (94 points)

1^{er} rang : M. Jean-Marc BOECHAT (94 points).

***Intervention du
Conseil communal***

M. CLERC remet les traditionnelles channes aux vainqueurs, Mme Claudia CLEMENT et M. Jean-Marc BOECHAT.

– Dates importantes

***Intervention du
Président***

M. GRANDJEAN rappelle que l'école primaire de Cité propose des repas et des spectacles à la halle les 12, 13 et 14 décembre prochains. Le repas de Noël Sympa aura lieu le 24 décembre et est organisé par les agents Marly-Sympa, pour 1 franc symbolique. Enfin, le 25^{ème} Mémorial Jean Tinguely se tiendra les 27, 28 et 29 décembre à la Patinoire de Marly.

– Remerciements

***Intervention du
Président***

M. Sylvain GRANDJEAN remercie le Conseil général pour son attention et sa participation. Il remercie également M. Nicolas Gex et Mme Séverine Lago pour l'aide à la préparation de cette séance, l'édilité pour la mise en place de la salle, ainsi que Mme et M. Bussard pour la tenue de la buvette.

– Remerciements de fin d'année

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, formule ses vœux de fin d'année :

« Au terme de cette année 2019, je voudrais vous transmettre mes remerciements, tout d'abord à tous les membres du Conseil général, aux membres des différentes commissions à notre secrétaire général, M. Nicolas Gex, à son adjointe, Mme Isabelle Hemmer, à Mme Martine Bozier, membre du secrétariat général ainsi qu'à tout le personnel communal pour le travail accompli durant l'année écoulée. Merci aussi aux représentants de la presse et aux citoyennes et citoyens qui nous font l'honneur de participer à nos séances du Conseil général. Je profite aussi de l'occasion pour remercier mes collègues du conseil communal qui ont œuvré dans un esprit constructif et en ne ménageant pas leur temps pour le bien de notre commune.

Je vous adresse à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour une belle fête de Noël et une excellente nouvelle année 2020 qui je l'espère comblera vos désirs qu'ils soient professionnels ou familiaux.

Et comme le veut la tradition, vous êtes cordialement invités à partager le verre de l'amitié à l'issue de cette séance.

Encore belles fêtes à toutes et à tous et bonne fin de soirée ».

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Sylvain GRANDJEAN, clôt **Clôture** la séance à 21h49. Il souhaite à chacun de très belles fêtes de fin d'année et adresse tous ses vœux pour la nouvelle année.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Sylvain GRANDJEAN

Nicolas GEX